

## DECISION DU PRESIDENT

N°2023-86

### Attribution du marché 2022-109 Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement à Chaumes-en-Retz – Secteur Chéméré

#### Lot 1 : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement

#### Lot 2 : Essais préalables à la réception des réseaux d'assainissement

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°324-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bernard MORILLEAU, 1er Vice-Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2023,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à des Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement à Chaumes-en-Retz – Secteur Chéméré :

Lot 1 : Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement

Lot 2 : Essais préalables à la réception des réseaux d'assainissement

QUE le présent marché de travaux est inférieur à 5 382 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis au BOAMP le 21/10/2022.

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et les sociétés désignées ci-dessous :

**Lot 1** : Groupement d'entreprises composé de :

LTPE - LOIRE TRAVAUX PUBLICS ENVIRONNEMENT (Mandataire) - 44680 SAINT-HILAIRE DE CHALEONS  
ATLANTIQUE REHABILITATION (Cotraitant) - 44810 HERIC

**Lot 2** : CEQ Ouest - Agence de Loire-Atlantique - 44390 PUCEUL

**ARTICLE 2** : Le marché est d'un montant de 784 760,00 € HT soit 941 712,00 € TTC (sur la base du Détail Quantitatif Estimatif), décomposé comme suit :

**Lot 1 : 771 952,40 € HT soit 926 342,88 € TTC**

Tranche ferme : 734 507,40 € HT soit 881 408,88 € TTC

Tranche optionnelle 1 : 37 445,00 € HT soit 44 934,00 € TTC

**Lot 2 : 12 807,60 € HT soit 15 369,12 € TTC**

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 20 mars 2023

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**

AR Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

Acte mis en ligne le 22-03-2023

Réception par le Sous-Préfet : 20-03-2023

Publication le : 20-03-2023

Pour Le Président,  
Jean-Michel BRARD  
Par déléation,  
Le vice-président  
Bernard MORILLEAU



2/2